Résolution présentée par la délégation de la Papouasie-Nouvelle-Guinée

Thème — Agenda 2030 pour le Développement Durable

Concerne — La protection des populations insulaires menacées par la montée du niveau des mers

L'Assemblée Générale,

Très alarmée — par l'inaction face aux conséquences du changement climatique malgré les engagements pris par de nombreux États lors de la COP21 pour 2030, et par le fait que la poursuite des politiques actuelles entraînera, selon le PNUE, une augmentation des températures pouvant aller jusqu'à 3,1 degrés Celsius, alors qu'elle ne devrait pas dépasser les 1,5 degré Celsius selon l'Accord de Paris,

Rappelant — que, d'après l'OMM, la hausse des températures est la principale cause de la montée du niveau de la mer de 20 à 23 centimètres depuis 1880,

Constatant — que plusieurs îles du Pacifique ont déjà disparu à cause de la montée des eaux, comme les cinq îlots inhabités des Îles Salomon, et que, notamment, certains habitants des îles Carteret, en Papouasie-Nouvelle-Guinée, ont dû quitter leurs terres,

Soulignant — que, selon le scénario d'émissions très élevées du GIEC, le niveau de la mer augmentera de 0,63 à 1,01 mètre d'ici 2100, ce qui ravagera davantage d'îles et de logements dans les années à venir,

Dénonçant — fermement la République islamique d'Iran, l'Arabie saoudite et les États-Unis, qui figurent parmi les pays avec des politiques climatiques classées « très faibles », selon le Climate Change Performance Index (CCPI),

Convaincue — que les pays victimes de la hausse du niveau de la mer liée au changement climatique ne peuvent faire face à la disparition des habitations des résidents locaux que si les États les plus insouciants face à la crise climatique s'engagent à assumer leurs responsabilités et à réparer justement les dommages dont ils sont responsables,

Décide — de créer un fonds nommé SOS (Save Our Shelters) au profit des réfugiés climatiques, notamment pour financer le relogement des populations des îles submergées par la montée des eaux;

- de demander aux pays reconnus comme ouvertement et activement climato-négationnistes de financer ce fonds à titre de dédommagement pour leur inaction climatique scandaleuse ;
- d'envisager des mesures communes contre les États refusant de financer le fonds SOS, notamment en invitant les États lésés faisant partie du Traité sur le thon du Pacifique Sud (WCPFC) à revoir l'accès des États-Unis à leurs zones de pêche jusqu'au versement de leur contribution au fonds SOS.

Le texte français fait foi.